

dant, si Dieu l'eût permis, peut-être aurait-il pu n'être pas exempt de toute tache. De graves théologiens se demandent, en effet, si réellement l'imperfection morale aurait été absolument incompatible avec l'Incarnation. Car il y a en Jésus-Christ deux natures parfaitement distinctes; et la difformité de la faute, en supposant qu'elle eût existé, serait revenue, non point à la nature divine qui est essentiellement impeccable, mais seulement à la nature humaine qui, étant une chose créée et finie, est sujette à faillir, dans quelque sujet qu'elle se trouve.

Quoi qu'il en soit de cette question toute spéculative, on ne peut cependant pas nier que même la plus petite tache eût été pour Jésus-Christ un empêchement insurmontable au parfait accomplissement de l'office de Grand-Prêtre ou de Rédempteur qu'il avait reçu de son Père.

En effet, le péché éloigne nécessairement l'homme de Dieu, aux yeux duquel toute faute, quelle qu'elle soit, est un objet d'horreur et d'abomination. Aussi le Grand-Prêtre, par qui devait s'accomplir notre réconciliation avec la divine Majesté, devait-il être immaculé. Car, en tant que médiateur entre Dieu et le pécheur, il devait être capable de s'approcher par lui-même de la Divinité, ainsi que le dit saint Paul: "Il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise (1)."

Saint Thomas part de là pour raisonner comme il suit: "Le premier agent dans tout ordre de choses exerce tellement son influence, qu'il ne reçoit rien dans ce même ordre de choses: ainsi le soleil éclaire, mais il n'est pas éclairé, le feu réchauffe, mais il n'est pas réchauffé, puisque le prêtre, sous la Loi de Moïse, était la figure du Christ, et que, d'autre part, le prêtre de la Nouvelle-Alliance n'agit qu'en son Nom, selon ce que dit saint Paul: Si j'ai usé moi-même d'indulgence, j'en ai usé à votre égard, au nom et en la personne du Christ. Voilà pourquoi il n'appartenait pas à Jésus-Christ de recevoir l'effet de son sacerdoce (2)", c'est-à-dire que le Sauveur ne devait avoir aucun péché à expier.

(1) *Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum.* (Hebr. VII, 25.)